

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°67/2020

L'an **deux mil vingt**, le 03 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ZAC CENTRE VILLE – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DU CHANTIER DE DEPOLLUTION DES ILOTS A-B ET E.

Exposé du 1^{er} Adjoint.

Je rappelle que la ZAC Centre-Ville a été créée par arrêté municipal du 26 avril 2007 et le dossier de réalisation s'y rapportant le 31 janvier 2013 par délibération du Conseil.

A ce jour, il reste trois ilots disponibles qui seront vendus à la société REGENCY au prix de 1 075 000 €. hors taxes. La promesse de vente s'y rapportant sera très prochainement signée, conformément à la délibération du 22 octobre dernier.

Les différents échanges avec REGENCY ont conduit à un accord sur le prix précité, mais également sur l'obligation pour la commune de dépolluer les trois ilots à céder.

Dans un premier temps, la commune a confié à la société APAVE par délibération du 11 juin dernier, un marché d'études afin d'établir un diagnostic environnemental pour la dépollution des ilots A-B et E. Ainsi, un cahier des charges sera établi, avec le coût des travaux à engager.

Cette phase d'études est actuellement terminée et le diagnostic nous sera prochainement remis par la société APAVE. La phase suivante consistera à lancer une procédure d'appel d'offres en vue de confier à une entreprise les travaux de dépollution dont le coût estimatif est de 522 000 €. hors taxes.

Au vu de la complexité des travaux à réaliser, il est nécessaire pour la commune de confier le suivi de ce chantier à un bureau d'études spécialisé par le biais d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Le bureau d'études GONE ENVIRONNEMENT ayant suivi la préliminaire d'études en étant l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la commune, puis la phase de diagnostic précitée et connaissant parfaitement les enjeux de la dépollution des trois ilots concernés a établi une proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant de 40 000 €. hors taxes.

Je vous propose de retenir cette proposition dont les objectifs principaux seront les suivants :

- Réalisation d'une étude de projet et d'un programme de travaux.
- Etablissement du Dossier de Consultation des Entreprises.
- Assistance à la passation des contrats de travaux.
- Direction de l'exécution des travaux.
- Assistance à la réception des travaux.

Le Conseil est appelé à statuer.

- Vu la proposition financière présentée par le bureau d'études GONE ENVIRONNEMENT ;

- Considérant la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'études pour le suivi des travaux de dépollution des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville ;

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Attribue une mission de Maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de dépollution des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville, au bureau d'études GONE ENVIRONNEMENT.

☞ Prends acte du coût estimatif des travaux de dépollution, à savoir 522 000 €. hors taxes.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette mission, dont le coût est de 40 000 € hors taxes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 04 décembre 2020
Le Maire,

